

**Ludovic François**, responsable des mastères HEC, coauteur de « Criminalité financière »

## « La confusion est grande, aujourd'hui, entre argent sale et activité légale »



**LUDOVIC FRANÇOIS**

► 2002 Ludovic François publie *Criminalité financière*, coécrit avec Pascal Chaigneau et Marc Chesney (éd. d'Organisation, 275 p., 42 €). Responsable des mastères du groupe HEC, il est, par ailleurs, secrétaire général du Centre français de recherche sur le renseignement et membre fondateur du Centre d'étude sur le blanchiment et la corruption.

**Le gouvernement français veut poursuivre, mais aussi dissuader, les « pirates de l'économie », qui, comme l'a déclaré Jacques Chirac après l'affaire du pétrolier Prestige, « profitent cyniquement du manque de transparence du système [capitaliste] actuel ». Comment évaluez-vous ses chances de réussite ?**

Elles sont quasi nulles si les montages ont été bien faits. La justice est bâtie sur des logiques territoriales et la coopération judiciaire entre Etats continue, en dépit des progrès réalisés depuis les attentats du 11 septembre 2001, de mal fonctionner. Les commissions rogatoires internationales, qu'il est indispensable de lancer si l'on souhaite remonter les filières au-delà des frontières, sont très longues à aboutir... quand elles aboutissent, ce qui est rarement le cas.

Qui plus est, ni le *Prestige* ni *Meta-leurop* ne sont, comme le furent, en revanche, les attentats du 11 sep-

tembre 2001, des affaires d'Etat qui justifient l'intervention des services de renseignement. Je m'explique. Si la sécurité nationale commande de découvrir le nom du véritable bénéficiaire d'un trust basé aux Bahamas, et que la voie judiciaire s'avère une impasse, on peut toujours utiliser des méthodes plus musclées qui sont, ici, inimaginables. D'ailleurs les preuves recueillies ne pourraient être recevables par la justice.

**Finalement, mafias, organisations terroristes et entreprises délictueuses ont en commun de pouvoir utiliser les mêmes techniques d'ingénierie financière qui rendent opaques leurs activités...**

La déréglementation des marchés et la montée en puissance des paradis fiscaux, combinées avec le talent d'experts en ingénierie financière complexe, permettent de faire tout et n'importe quoi. Les difficultés sont d'autant plus fortes qu'il existe, aujourd'hui, une confusion entre argent sale et économie légale. Prenons les organisations terroristes. Leur problème n'est pas de blanchir de l'argent, mais de le noircir, c'est-à-dire de transformer des fonds d'origine légale en cash susceptible de financer des opérations criminelles.

Marc Chesney, professeur à HEC et l'un des coauteurs de « Criminalité financière », a fait des recherches récentes sur les délits d'initiés qui auraient été réalisés le 10 septembre 2001, à la veille des attentats. Des terroristes auraient utilisé les circuits financiers légaux, à la Bourse de Chicago notamment, pour spéculer à la baisse sur les marchés d'options sur actions des sociétés qui allaient évidemment pâtir des attaques : les compagnies aériennes (American Airlines, United Airlines), mais aussi, entre autres, Morgan Stanley, dont les bureaux se trouvaient au World Trade Center. Le volume des titres d'American Airlines traités le 10 septembre a été de 60 à 70 fois plus important que celui des trois semaines auparavant. Remonter la piste ? Les Etats-Unis,

le Royaume-Uni et la France ont tenté de le faire. Près de deux ans après, on s'achemine vers un non-lieu !

**Et les entreprises ? Quel usage font-elles de cette panoplie ?**

Je ne souhaite évidemment pas diaboliser l'entreprise. Ce serait une profonde injustice. Mais des dérives existent. Et l'affaire *Meta-leurop* en est une preuve supplémentaire. Tous les grands groupes ont des holdings dans les paradis fiscaux et ont mis en place des dispositifs qui leur permettent « d'optimiser » leur fiscalité. Ce qui rajoute à l'opacité du système global. Ce ne sont pas pour autant des criminels.

Avec la mondialisation, de nombreux groupes ont perdu leur nationalité. Les structures capitalistiques sont internationales ; le pouvoir est de plus en plus difficile à localiser ; les salariés viennent de pays divers. Les antimondialisation parlent de transnationales plutôt que de multinationales. De plus, les progrès technologiques ont développé la dématérialisation des échanges. D'un clic d'un seul, vous pouvez faire bouger des sommes astronomiques... Comment notre justice peut-elle parve-

enfants - existe ; les pollutions avec l'émission de gaz à effet de serre, etc. Ou, pour reprendre le chemin de l'ingénierie financière, que dire des « commissions à un agent public étranger » ? Un euphémisme pour désigner, en réalité, les pots-de-vin versés pour décrocher un marché. De la corruption, en somme. Les grands groupes utilisent alors les circuits opaques pour déconnecter l'origine (légale) des fonds de leur destination finale : la poche d'un intermédiaire.

**Si la justice est relativement impuissante, comment réguler le système ?**

Au-delà de quelques patrons qui pourraient être tentés par de l'argent facile, la question de fond, concernant les entreprises, est celle de leur responsabilité sociale. N'existent-elles que pour générer du profit ?

Le réveil de la société civile a permis l'émergence du concept de développement durable. Je crois que le contrepoids sur lequel il faut miser à l'avenir est bien celui de la société civile. Quand Shell est montrée du doigt en 1995 dans l'affaire Brent Spar pour vouloir couler une plate-

« Le réveil de la société civile a permis l'émergence du concept de développement durable. Je crois que le contrepoids sur lequel il faut miser à l'avenir est bien celui de la société civile »

nir à contrôler ces mastodontes qui ne reposent plus sur une logique de frontières ?

Alors les abus existent, évidemment. L'actualité nous fait évoquer les affaires du *Prestige* ou de *Meta-leurop*. Mais il y a des comportements déviants, certes moins paroxystiques, qui posent aussi question : les délocalisations où l'exploitation de la main-d'œuvre dans le tiers-monde - y compris des

forme pétrolière en mer du Nord, ce n'est pas sans conséquences pour le groupe : boycott des stations-service des jeunes talents, qui hésitent à y faire acte de candidature, etc. La marque souffre, comme ce fut le cas pour Nike lorsque la société a été accusée d'avoir recours à de la main-d'œuvre enfantine.

Propos recueillis par Marie-Béatrice Baudet